

DELIBERATION N° 253-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

**Présents :**

|                      |                      |                    |                        |
|----------------------|----------------------|--------------------|------------------------|
| SAVIGNON Joseph      | GONNORD Franck       | TAVERNA Philippe   | MENDEZ Alain           |
| SERRE Emmanuel       | BONNIER Eric         | CHAUD Frédéric     | GRAND Florence         |
| BLANC André          | BARI Nadine          | GRIET Bernard      | PERRIN Gilda           |
| KAITANDJIAN Patrick  | CIOT Xavier          | SAURAT Coraline    | BATTISTEL Marie-Noëlle |
| BONOMI Jean-Pierre   | DURAND Bernard       | LANEYRIE Jean-Marc | LE TRAOU Dominique     |
| CHATTARD Arnaud      | DECHAUX Marie-Claire | TOSCAN Michel      | PONCET Denis           |
| BRUGNERA Jean-Michel | GIRARDOT Frédéric    | STUTZ Anne         | MAUGIRON Gilbert       |
| GERBI Franck         | TRAPANI Mary         | CURT Jean-Pierre   | ROUSSET Alain          |
| ROBERT Philippe      | GIACOMETTI Geneviève | GIRAUD Murielle    | MORA Serge             |
| MASLO Raymond        | LAURENS Patrick      | RAVANAT Jean-Luc   |                        |
| ROSSI Angélique      | FROMENT Thierry      | GARNIER Jean-Luc   |                        |
| LAMOUR Jérôme        | MENDEZ-DIAZ Philippe | CHARLES Christian  |                        |

**Absents excusés représentés :** BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

**Nombre de délégués votants :** 57

**OBJET : PLAN PASTORAL TERRITORIAL – ANIMATION 2026 ET EVALUATION DE LA PERIODE EN COURS : DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame la Présidente rappelle que le Plan Pastoral Territorial (PPT) de la Matheysine a été contractualisé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2022-2026.

Pour l'année 2026, la Communauté de Communes de la Matheysine doit solliciter les aides régionales destinées à l'animation du PPT, incluant les missions d'animation habituelles menées avec l'AMO de la FAI. Il convient également d'intégrer l'évaluation du dispositif en cours, étape nécessaire à la préparation de la prochaine candidature pour la période 2027-2031. Ces actions ont reçu un avis favorable du comité de pilotage réuni le 3 décembre dernier.

Les dépenses présentées ci-après avaient été anticipées lors du dépôt de candidature du PPT actuel ; cette demande de subvention est donc déjà inscrite dans l'enveloppe budgétaire 2022-2026, au titre du volet Animation :

| <b>Dépenses</b>            |                    | <b>Recettes</b>        |                    |
|----------------------------|--------------------|------------------------|--------------------|
| Animation par la CCM (14j) | 2 043,72 €         | Conseil Régional (60%) | 12 665,23 €        |
| Appui de la FAI (31j)      | 19 065,00 €        | Autofinancement (40%)  | 8 443,49 €         |
| <b>TOTAL</b>               | <b>21 108,72 €</b> | <b>TOTAL</b>           | <b>21 108,72 €</b> |

L'évaluation d'un PPT comprend un bilan quantitatif, mais également qualitatif du dispositif, des accompagnements proposés et des aménagements mis en place sur le territoire. Elle prévoit également la rédaction d'une analyse de la consommation financière, de la répartition des budgets sur les différents axes, afin d'évaluer si les fonds alloués initialement ont été consommés utilement ou si l'organisation budgétaire devra être revue lors de la candidature du PPT4 (2027-2031).

Madame la Présidente précise que les membres du comité de pilotage réunis le 3 décembre dernier ont donné un avis favorable à ce projet.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** le programme tel-que détaillé ci-dessus ;
- ➔ **ADOpte** le plan de financement ;
- ➔ **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à déposer la demande de subvention, à effectuer les démarches nécessaires à l'animation en lien avec la Fédération des Alpages de l'Isère et à signer tous les actes se rattachant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

**La Présidente,**  
**Coraline SAURAT**

